

NOTICE DESCRIPTIVE

D'UN

TRACTEUR MASSEY-FERGUSON

Type 42-8 { A-SNMY-S ENMY-S

Construit par MASSEY-FERGUSON S. A.

56, Avenue Victor-Hugo - PARIS-16*

Genre	Tracteur agricole.	
Poids total autorisé en charge :	11-28	12-28
Véhicule isolé	2.900 kg	3.200 kg
Véhicule avec remorque *	7.900 kg	8.800 kg
Nombre de place assise	1	

CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE :

Nombre de roues	4, dont 2 avant directrices et 2 arrière motrices.
Équipement standard :	
A l'avant	600-16 ou 600-19
A l'arrière	11-28 ou 12-28
Châssis	En métal coulé, constitué par les carters du moteur, de la boîte de vitesse et du pont arrière réunis en un seul bloc par boulonnage.
Emplacement du moteur	A l'avant.
Siège du conducteur	En arrière du moteur, sans cabine.

DIMENSIONS ET POIDS :

	A-SNMY-S	ENMY-S
Empattement	183 cm	181 cm
Voies avant	122 à 182 cm	112 à 152 cm
Voies arrière	132 à 223 cm	106 à 178 cm
Longueur hors tout	300 cm	300 cm
Largeur hors tout en 11-28 voie normale	Voie 142 : 183 cm	Voie 106 : 136 cm
Hauteur hors tout maxi :		
Avec échappement horizontal	153 cm	141 cm
Avec échappement vertical	205 cm	200 cm
Hauteur libre au-dessus du sol	32 cm	32 cm
Poids du véhicule en ordre de marche	1.650 kg	1.620 kg
Répartition du poids avant	630 kg	610 kg
Répartition du poids arrière	1.020 kg	1.010 kg
Répartition du poids autorisé en charge, tracteur isolé :		
Avant	900 kg	900 kg
Arrière	2.000 kg	2.300 kg

MOTEUR :

Constructeur	PERKINS.
Type	3 A 152 - 4 temps, à combustion.
Nombre de cylindres	3
Alésage	91,44 mm
Course	127 mm
Cylindrée	2.500 cm ³
Rapport de compression	17,4 à 1
Carburant utilisé	Fuel agricole.
Réservoir à carburant : en tôle d'acier plombé et soudé placé au-dessus du tracteur et à l'avant du conducteur	38,5 litres
Régime de rotation maxi du moteur tracteur à vide et sur palier	2.350 tr/mn
Puissance administrative	10 CV

Echappement 1^{re} version : Pot d'échappement horizontal situé sur le côté gauche du moteur. Son orifice de sortie, soit latéralement, soit à l'aide d'une rallonge, vers l'arrière du tracteur.

Diamètre : 95 mm - Longueur : 410 mm - Référence : MF 4.

Echappement 2^e version : Pot d'échappement vertical situé sur le côté gauche du tracteur. Son orifice de sortie est dirigé vers le haut.

Diamètre : 80 mm - Longueur : 508 mm - Référence : MF 5.

* Sous réserve d'une installation de freinage conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 août 1955 et d'une réception isolée de l'ensemble.

Échappement 3^e version : Pot d'échappement horizontal situé sous le marchepied gauche le long de la boîte de vitesses. Son orifice de sortie est dirigé latéralement et vers l'arrière.

Diamètre : 82 mm - Longueur : 610 mm - Référence : MF 6.

Le niveau sonore du bruit produit par le véhicule et mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 25 octobre 1962 ne dépasse pas 90 d.BA.

Alimentation du moteur Pompe à injection.

Distribution électrique 12 volts par une batterie de 96 ampères/heure.

Graissage du moteur Sous pression, par pompe.

Refroidissement Par eau. Circulation actionnée par pompe. Le radiateur est placé verticalement devant le moteur.

Contenance : 10,2 litres. (Le volume d'eau du moteur est compris dans ce chiffre.)

TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

Embrayage double disque travaillant à sec; 1^{er} étage à disque de 275 mm relié à la transmission. Boîte de vitesses principale : 3 vitesses avant et 1 marche arrière.

Changement de vitesses par pignons baladeurs. Toutes les vitesses de la boîte principale sont commandées par un levier à rotule placé au centre du carter de direction et à la portée du conducteur.

Réducteur : Chaque tracteur est muni d'un réducteur constitué par un train de pignons épicycloïdal logé à l'intérieur du carter placé à la sortie de la boîte de vitesses. Ce réducteur agit sur les 3 vitesses avant et la marche arrière dans le rapport de 4 à 1. La couronne comporte 54 dents, le pignon central 18 dents, le porte-satellites comporte 3 satellites de 18 dents chacun. Ce réducteur est commandé par un levier placé à droite du levier de changement de vitesses sur le carter de direction. Ce levier permet 3 positions :

— Prise directe entre les vitesses de la boîte principale et le pont arrière.

— Réduction des vitesses de la boîte principale.

— Position neutre.

Le levier du réducteur commande également l'interrupteur de sécurité du démarreur, lequel ne peut fonctionner que si le levier est amené au point neutre.

Arbre de transmission par arbre cannelé et manchon de sécurité.

Pont arrière enfermé dans le carter arrière, boulonné au carter de la boîte de vitesses.

Entraînement par couple conique avec pignon et couronne à taille spirale.

La puissance est transmise par l'intermédiaire du couple conique aux demi-arbres (rapport 45/13) puis aux moyeux épicycloïdaux (rapport 66/21) et enfin aux roues arrière, ce qui donne le rapport total de réduction de 10,9/1.

Différentiel à 4 satellites.

RAPPORTS DE DÉMULTIPLICATION :

SANS RÉDUCTEUR (Vitesses rapides)

Combinaison des vitesses	Rapport boîte principale	Rapport couple conique	Rapport réducteur roues AR	Rapport final de démultiplication
1 ^{re} vitesse	43 × 45	45	21 + 45	56,136
	25 × 15	13	21	1
2 ^e vitesse	43 × 46	45	21 + 45	37,424
	25 × 23	13	21	1
3 ^e vitesse	43 × 36	45	21 + 45	20,413
	25 × 33	13	21	1
Marche arrière ...	43 × 21 × 45	45	21 + 45	41,219
	25 × 33 × 13	13	21	1

AVEC RÉDUCTEUR (Vitesses lentes)

Combinaison des vitesses	Rapport boîte principale	Rapport réducteur de boîte	Rapport couple conique	Rapport réducteur roues AR	Rapport final de démultiplication
1 ^{re} vitesse	43 × 45	18 + 54	45	21 + 45	224,545
	25 × 15	18	13	21	1
2 ^e vitesse	43 × 46	18 + 54	45	21 + 45	149,697
	25 × 23	18	13	21	1
3 ^e vitesse	43 × 36	18 + 54	45	21 + 45	81,653
	25 × 33	18	13	21	1
Marche arrière ...	43 × 21 × 45	18 + 54	45	21 + 45	164,876
	25 × 33 × 13	18	13	21	1

Avec des pneus 11-28, rayon sous charge ... 0,580 m
Développement circonférentiel 3,642 m
Au régime moteur de 1.000 tr/mn, les vitesses sont :

Vitesses	Gamme rapide	Gamme lente
Première vitesse	3,89 km/h	0,97 km/h
Deuxième vitesse	5,84 km/h	1,46 km/h
Troisième vitesse	10,70 km/h	2,68 km/h
Marche arrière	5,30 km/h	1,32 km/h

Au régime maxi du moteur (2.350 tr/mn), la vitesse maxi du tracteur ressort à 25,14 km/h.

Avec des pneus 12-28, rayon sous charge ... 0,600 m
Développement circonférentiel 3,768 m

Au régime moteur de 1.000 tr/mn, les vitesses sont :

Vitesses	Gamme rapide	Gamme lente
Première vitesse	4,03 km/h	1,00 km/h
Deuxième vitesse	6,04 km/h	1,51 km/h
Troisième vitesse	11,07 km/h	2,77 km/h
Marche arrière	5,48 km/h	1,37 km/h

Au régime maxi du moteur (2.350 tr/mn), la vitesse maxi du tracteur ressort à 26,01 km/h.

RÉGULATEUR :

Régulateur centrifuge à masselottes agissant sur le débit de la pompe d'injection.

SUSPENSION : Sans.

DIRECTION :

Commandée par un volant dont l'axe se visse sur un écrou à circulation de billes actionnant deux secteurs dentés à taille droite transmettant le mouvement aux roues.

Transmission aux roues avant par l'intermédiaire de deux leviers et de deux bielles. Le dessin de la direction est tel que le parallélisme des roues est assuré quelle que soit la voie choisie pour l'essieu avant, sans modifier aucun réglage.

Rayon de braquage en voie minimum : 2,75 m en freinant une roue arrière.

FREINAGE :

Type freins à disques « GOOD YEAR » « AUSCO ».

Les freins sont situés entre le différentiel et les réductions finales droite et gauche. Chaque frein est constitué par deux disques coulissant sur un arbre cannelé. Deux garnitures sont rivées sur chaque disque.

Diamètre extérieur du disque 17,78 cm

Largeur des garnitures (17,78 - 10,16) 3,81 cm

Surface de freinage pour un frein 620 cm²

Surface totale de freinage (les deux freins) : 1.240 cm²

Ces deux disques, en s'écartant l'un de l'autre par l'effet d'un système à came solidaire de la trompette, viennent s'appuyer sur les flancs intérieurs de cette dernière.

Les systèmes à came droit et gauche sont reliés par tringles à deux pédales indépendantes. Ces pédales peuvent être jumelées par un loquet.

Immobilisation du tracteur à l'arrêt : La pédale de frein gauche peut être bloquée en position de serrage par un cliquet. Le jumelage des deux pédales permet de bloquer les deux freins à l'arrêt.

CARROSSERIE : Tracteur agricole.

ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION :

Projecteurs avant : Type agréé sous le n° ABTP 518, situés de chaque côté du radiateur, comportant feux de route et feux de croisement.

Hauteur au-dessus du sol prise à la partie supérieure du phare

600-16

600-19

101 cm

105 cm

Feux de position : Situés de chaque côté du tracteur, à l'extrémité des bras rabattables, pivotant sur les supports de phares.

Distance par rapport à l'extrémité de la largeur hors tout : 36 cm pour les A-SNMY-S et 14 cm pour les ENMY-S.

Hauteur au-dessus du sol

88 cm

92 cm

A-SNMY-S

ENMY-S

11-28

12-28

11-28

12-28

36 cm

36 cm

27,5 cm

29 cm

140 cm

143 cm

132 cm

135 cm

Catadioptrés : Type agréé sous le n° TPU 322. Situés sur les ailes arrière droite et gauche.

Distance par rapport à l'extrémité de la largeur hors tout

44,5 cm

44,5 cm

18,5 cm

20 cm

Hauteur au-dessus du sol

72 cm

75 cm

66 cm

69 cm

DIVERS :

Avertisseur de ville Agréé sous les n° TPU 277 et 278.
Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :
Sur le châssis Type et numéro d'ordre dans la série frappés
sur le carter d'embrayage côté droit.
Plaque du constructeur Sur le tableau de bord.
Numéro du moteur Sur le groupe côté gauche.
Le numérotage dans la série du type commence :
pour les 42-8 A-SNMY-S au n° 7.500
pour les 42-8 ENMY-S au n° 36.500

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 28 août 1963, que le véhicule n° 7.500, à moteur n° 3 M 19.449, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MASSEY-FERGUSON type 42-8 A-SNMY-S, satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 139 à R. 145, R. 147 à R. 156 et R. 161 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu : Paris, le 2 octobre 1963.

L'Ingénieur des Mines :

(signé : ARNOUIL)

A Paris, le 2 octobre 1963.

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines) :

(signé : FLAGEOLET)

Vu et approuvé.

Enregistré sous le n° AU 930-63.

A Paris, le 2 octobre 1963.

L'Ingénieur en Chef des Mines :

(signé : HELIOT)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, MASSEY-FERGUSON S.A., Constructeurs : certifions :

a) que le véhicule :

— Genre : tracteur agricole.

— Marque : MASSEY-FERGUSON.

— Type : 42-8 A-SNMY-S.

— N° dans la série du type : 8842

— Source d'énergie : fuel agricole.

— Puissance administrative : 10 CV.

— Nombre de place assise : 1.

est entièrement conforme au type décrit plus haut;

b) que le véhicule sort de nos usines le

pour être livré à

(nom de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire).

— Poids total autorisé en charge :

11-28 12-28

Véhicule isolé 2.900 kg 3.200 kg

*Véhicule avec remorque. 7.900 kg 8.800 kg

(Sous réserves d'une installation de freinage conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 août 1955 et d'une réception isolée de l'ensemble.)

Fait à

Paris

, le

28

Signature :

Brucke alfred
Bas Remy
28 juillet 1964

Toute transformation de châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.